

### ACTE I S'APPUYER SUR UN PÔLE RESSOURCES CULTUREL

#### MESURE 1 : développer du conseil, de l'expertise et de la formation

Le Pays d'Autan bénéficiant des savoirs et des savoir-faire qualifiés de ses acteurs culturels ainsi que de leur pratique partenariale, cette mesure vise donc à mettre en place un espace d'échanges et de réflexion autour de la montée en gamme de l'offre culturelle du territoire.

Pourra être soutenue dans le cadre de cette mesure,

- la structuration d'un **Pôle ressources culturel** transversal en appui sur le chef de projet culturel

#### sa composition

*Le noyau dur du Pôle ressources culturel est constitué de dix huit professionnels culturels en lien avec le territoire dont les compétences et les connaissances sont reconnues dans un domaine spécifique. Un représentant du Conseil de Développement participe également à cette instance. Sa composition, qui est à géométrie variable, peut être élargie en cas de besoin à différents experts associés issus des structures ressources régionales et départementales par exemple.*

#### ses missions

- émettre un avis technique collégial sur les projets culturels au travers des critères d'éligibilité, des indicateurs de plus-value territoriale et des obligations liées au développement durable. Ces avis sont transmis au Comité de Pilotage Culturel pour valider leur inscription au schéma culturel,
- être force de proposition sur le développement de projets culturels à l'échelle du territoire,
- conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en place de projets opérationnels et d'investissement,
- approfondir l'inventaire des ressources culturelles du Pays.

...

#### MESURE 2 : mutualiser l'information et les ressources

Face à une offre culturelle territoriale profuse mais peu lisible, face à des moyens humains et techniques qualifiés mais insuffisants, cette mesure vise donc à pérenniser et à créer des emplois culturels, à doter le territoire d'un parc technique de qualité et mutualisé, à centraliser les informations sur l'actualité culturelle du territoire, à rendre lisibles les rendez-vous culturels : opérations présentant une valeur ajoutée territoriale dans les champs de la création, de la diffusion et de la médiation.

Pourront être soutenus dans le cadre de cette mesure,

- la mutualisation d'emplois culturels (*hors Projet Culturel de Territoire*)
- l'inventaire technique des équipements du territoire,
- la création d'un outil numérique dédié à l'actualité culturelle du Pays d'Autan et valorisant les rendez-vous culturels,
- la mise en place d'un vade-mecum des artistes en lien avec le territoire,

...